

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Interférences»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

- Association «Interférences» - Festival Herbe en Zik

Créé en 2002, à l'initiative de Radio Campus, le festival HERBE EN ZIK est devenu au fil des éditions un élément structurant de la vie culturelle étudiante et de la vie franc-comtoise.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire de 9 000 € à l'Association «Interférences», organisatrice du Festival «Herbe en Zik» pour lui permettre de réguler son budget de fonctionnement annuel et de pouvoir envisager la mise en place d'une véritable politique de mécénat.

Cette contribution permettra d'aborder sereinement la réalisation des futures éditions de la manifestation et de conforter la cellule organisatrice. Elle vient compléter les 20 000 € déjà obtenus au titre de la subvention annuelle 2009.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 9 000 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur cette proposition,
- autoriser M. le Maire à signer une convention à intervenir avec l'Association «Interférences».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.